



HAUTEMORGES

Bulletin d'information communal

N° 16 mai 2025



**«IL Y A DES INSTINCTS
POUR TOUTES LES
RENCONTRES DE LA VIE.»**

Victor Hugo

Archives communales

aidez-nous à les enrichir

Promenade en campagne

dans le respect de tous

Les décisions de votre Conseil

dernière séance

QUOI DE NEUF À HAUTEMORGES ?

Conseils, bons plans, obtention d'autorisations, évolutions législatives : ces pages regorgent d'informations utiles sur la vie de votre commune et de ses six localités.

HISTOIRE COMMUNALE

La Municipalité souhaite agrémenter les archives communales et préserver le patrimoine collectif. Elle vous invite à partager vos trésors personnels tels que d'anciennes cartes postales, des souvenirs photographiques, ou tout autre document illustrant l'histoire de notre commune.

Merci de nous faire parvenir vos documents, soit par courrier ou en les déposant à l'administration communale, route de Cottens 17, 1143 Apples, soit par courriel à l'adresse greffe@hautemorges.ch.

Les originaux vous seront restitués, dès qu'ils auront été numérisés.

Votre contribution à l'enrichissement de notre mémoire collective est précieuse et permettra aux générations futures de connaître l'histoire de notre commune.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et votre soutien.



GARDE-FORESTIER

Depuis le 1^{er} mai 2025, M. Yan Bornand a repris le poste de garde-forestier laissé vacant par M. Guy Favre pour le triage de Hautemorges. La Municipalité ainsi que le groupement forestier se réjouissent de cette collaboration et lui souhaitent bien du plaisir dans l'exercice de sa fonction.

M. Guy Favre effectuera un remplacement pour le triage de la Senoge, à un taux de 30%, jusqu'au 31.07.2025. La Municipalité ainsi que le groupement forestier le remercient pour tout le travail accompli et formulent leurs meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

Le Conseil d'État a défini le calendrier des prochaines élections communales générales pour la législature 2026-2031. Pour les communes semblables à la nôtre, le 8 mars 2026 aura lieu le 1^{er} tour des élections des municipalités et des conseils communaux. Le 29 mars 2026 sera consacré au second tour des municipalités. Pour les élections des syndicates et syndicats, le 1^{er} tour se déroulera le 26 avril 2026 et le second tour, le 17 mai 2026.

DÉPÔT DES LISTES

Municipalité 1^{er} tour

Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h

Conseil communal

Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h

Municipalité 2^e tour

10 mars 2026 à 12h

Syndicature 1^{er} tour

7 avril 2026 à 12h

Syndicature 2^e tour

28 avril 2026 à 12h



VIGNOBLE COMMUNAL

Suite à la mort de nombreux plants, il a été décidé de renouveler l'entier de la vigne de Cottens avec la plantation d'un nouveau cépage, le Divico, plus résistant aux maladies et nécessitant donc moins de traitements.

La plantation va suivre ces prochaines semaines.



LES POSTES MOBILES DE LA GENDARMERIE VAUDOISE À VOTRE PORTE

La création de ce concept de proximité date de 2015. Il a été motivé par la volonté de créer un rapport privilégié avec les citoyens. Des contacts au cours desquels les habitants peuvent faire part des problèmes qu'ils rencontrent à des gendarmes à l'écoute et expérimentés.

Deux bus de proximité sont actuellement en service. Ils sont équipés comme un poste de Gendarmerie, avec informatique embarquée, radio, téléphone et matériel de première intervention.

Un binôme de gendarmes assure ce service de contact et de prévention. Le but est de renforcer le sentiment de sécurité dans les localités visitées, via une visibilité régulière de 2h30 au minimum.

Une fois installé dans un endroit stratégique, l'équipage se répartit les tâches. Pendant qu'un gendarme reste dans le bus pour l'accueil des habitants, le second patrouille à vélo ou à pied.

L'itinéraire de cette patrouille est orienté par la lecture du journal des événements de police ainsi que par les informations récoltées auprès du poste de Gendarmerie de Morges, dont dépend la commune de Hautemorges.

Voici quelques missions des postes mobiles :

- Patrouille pédestre et cycliste
- Contact avec la population et les administrations locales
- Faire remonter aux partenaires internes et externes toute requête ou information recueillie
- Conseils en matière de prévention (circulation, judiciaire, etc.)
- Enregistrer des plaintes pénales
- Remplir divers formulaires (perte plaques/documents officiels)
- Récupération/dépôt d'armes

Mais ce n'est pas tout. En cours de patrouille, les gendarmes ouvrent l'œil et font de la prévention active, par le biais de recommandations en direct ou d'un fichet, lors de la constatation d'un risque (par exemple, un garage laissé ouvert avec des cycles de valeur non cadenassés à l'intérieur).

À cela s'ajoutent des visites aux personnes ayant été récemment cambriolées. Ces rencontres appelées contre-visites ont toujours pour but de rassurer, écouter et conseiller les victimes.

La Gendarmerie vous accueillera avec plaisir lors de son prochain passage, dont les dates seront communiquées ultérieurement.

La Division prévention criminalité propose diverses prestations telles que :

- La possibilité d'identifier les vulnérabilités de votre logement ou de votre entreprise face aux cambriolages, par le biais d'analyses sécuritaires gratuites.
- Des actions de prévention auprès de groupes ou de personnes à risque d'être touchées par une forme particulière de criminalité.
- Des conférences dans des classes et lors de soirées de parents d'élèves pour traiter de problématiques en lien avec la jeunesse (harcèlement-intimidation entre élèves, dangers d'internet et des réseaux sociaux, etc.).
- Des formations offertes aux

professionnel-le-s de divers secteurs pour faire face aux personnes menaçantes.

- Des conférences sur différents thèmes de prévention ou de sécurité.
- Un soutien aux communes lors de conciliations extrajudiciaires.

Le rôle d'un chargé de prévention consiste avant tout en un travail d'écoute, de conseil et de détection de problèmes.

Par ailleurs et depuis quelques années, la Municipalité a mandaté une entreprise de sécurité privée qui effectue des rondes dans les 6 villages.

Pour plus d'informations :

- Sur Instagram, @ecop.françois est un policier qui a pour mission la prévention en ligne.
- Une antenne de Gendarmerie est ouverte tous les jeudis matin, de 8h30 à 11h30, dans le bâtiment de l'administration communale à Apples. Les habitants de la commune de Hautemorges peuvent y déposer une plainte et obtenir des renseignements ou toute autre prestation délivrée par la Gendarmerie vaudoise.

Contact →

Poste de gendarmerie de Morges

Place St-Louis 4, tél. : 021 557 90 21,
horaires de guichet : mardi de 7h30 à 11h30 et jeudi de 13h30 à 16h30.

Police cantonale

021 644 44 44 du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30,
en cas d'urgence : centrale d'alarme de la police au 117

Newsletter et conseils utiles de prévention

www.votrepolice.ch, prevention.criminalite@vd.ch ou 021 644 80 27

NUISIBLES

Les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales (néophytes) ou animales (néozoaires), sont des organismes ayant été introduits de manière volontaire ou accidentelle en dehors de leur aire de répartition naturelle et dont la prolifération cause des dommages écologiques, économiques ou sanitaires.

Le canton de Vaud n'est pas épargné par ces espèces. Plus de 40 espèces de plantes sont ainsi déjà présentes sur le territoire cantonal et pas moins de 26

espèces animales. La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager et son règlement d'application listent les espèces nécessitant des mesures pour les combattre ou éviter leur propagation.

D'autres nuisibles, sous la forme de bactéries et de larves, causent des dégâts aux arbres fruitiers (feu bactérien) ou peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques sous forme d'œdèmes, de démangeaisons, d'asthme, ... (chenilles processionnaires).

Dans le but d'éviter leur propagation, il est important d'annoncer, d'identifier ou d'utiliser les moyens de lutte appropriés à chaque espèce.

Sur leur site internet, le canton de Vaud et la Confédération ont dédié quelques pages relatives à plusieurs de ces espèces ainsi que les mesures de lutte ou d'annonce à mettre en œuvre.

Les pages suivantes vous donneront toutes les informations nécessaires :



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou élaguer. La végétation ne doit pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le code rural et foncier et le règlement d'application de la loi sur les routes.

Plantations voisines de routes ou du domaine public

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien, ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route.

Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et 2 mètres dans les autres cas.

Cependant, des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

VANDALISME

Depuis plusieurs mois, une recrudescence d'autocollants apposés sur les panneaux de signalisation a été constatée. Ce type d'acte, assimilable à du vandalisme, entraîne des coûts importants pour le nettoyage et la remise en état. Les auteurs pris en flagrant délit seront sanctionnés et se verront facturer les frais engagés ainsi qu'une amende.

LE FRELON ASIATIQUE SE RÉVEILLE

Inspectez régulièrement les alentours de vos bâtiments.

Quelques exemples de nids primaires et d'endroits où les trouver : cadres de fenêtres, stores, avant-toit, pergola, cabanon de jardin, etc.



Signalez les nids
→ frelonasiatique.ch



PROMENADE EN CAMPAGNE

Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre respect envers cet espace commun. Merci aux propriétaires de chiens, dont les efforts contribuent à la préservation de notre faune sauvage.

Notre belle campagne regorge de sentiers, de chemins paisibles et de petites routes idéales pour s'aérer, se promener et profiter de la nature en toute tranquillité. Que vous soyez à pied, à vélo, accompagnés de vos compagnons à quatre pattes ou à cheval, tout est mis en place pour que chacun puisse savourer ces moments en pleine nature dans le respect de tous.

Nous souhaitons toutefois rappeler que les prés et les champs, les vignes et autres zones cultivées sont des propriétés privées. Il est donc strictement interdit d'y pénétrer sans autorisation. En cette période où les cultures sont en pleine croissance et particulièrement fragiles,

un simple passage peut causer des dégâts importants, parfois irréversibles.

Par respect pour le travail des agriculteurs, viticulteurs, maraîchers et de tous les acteurs de la terre, nous vous invitons à :

- rester exclusivement sur les chemins autorisés,
- stationner vos véhicules uniquement sur les emplacements prévus à cet effet,
- garder vos animaux de compagnie en laisse,
- et bien sûr, repartir avec vos déchets afin de préserver la beauté des lieux.



Pensez-y !

Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse.

Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

POURQUOI, QUAND ET OÙ TENIR MON CHIEN EN LAISSE ?

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Par ailleurs, saviez-vous que les déchets ou les excréments de chiens abandonnés dans les prés provoquent de nombreux problèmes de santé chez les bovins ? Les crottes qui se mêlent au fourrage consommé par les animaux peuvent transmettre des maladies et entraîner par exemple des avortements chez les vaches, causant des pertes financières importantes aux agriculteurs. Par ailleurs, lorsque ces crottes sont dissoutes par la pluie, elles peuvent provoquer des pollutions des eaux de source, avec des conséquences désastreuses pour notre eau potable.

Dans le souci de préserver la qualité de vie à la campagne, des distributeurs de sacs et des poubelles pour déjections canines ont été installés sur l'ensemble du territoire. Merci de contribuer à la propreté de nos espaces en ramassant les crottes de vos compagnons à quatre pattes.



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Sévery	6024	Permis de construire	Construction d'une piscine et travaux d'aménagements extérieurs
Pampigny	4051	Permis de construire	Projet de construction d'une piscine chauffée avec PAC
Pampigny	4083	Permis de construire	Projet de construction d'un couvert agricole
Bussy-Chardonney	2414	Permis de construire	Installation d'une pompe à chaleur (intérieure) sur sonde géothermique
Cottens	3001	Permis de construire	Travaux d'entretien et de rénovation du N° ECA 2025, création d'un couvert à voiture et d'un mur de séparation

INFOS SUR LES ÉCOPOINTS

Sont désormais admis aux écopoints à des fins de recyclage : les flaconnages (récipients en plastique vides munis d'un bouchon, ayant contenu des liquides tels que lait, huile, vinaigre, produits de nettoyage ou cosmétique, lessive, etc.) ainsi que les capsules en aluminium.

Les barquettes vides en plastique ayant contenu de la viande, des fruits et

légumes ou autres doivent être jetées dans les sacs poubelles taxés.

Seuls les déchets de cuisine peuvent être déposés dans les conteneurs/moloks prévus à cet effet. Les déchets de jardin (gazon, feuilles mortes, branches, mauvaises herbes,...) doivent être acheminés à la déchetterie d'Apples, ou à la zone de dépôt des

déchets verts en libre-service à la déchetterie de Pampigny. Pour accéder à ce point de libre-service, merci de vous adresser au service technique (service.technique@hautemorges.ch).

Le verre peut être déposé aux écopoints uniquement du lundi au samedi de 7h00 à 20h00. **Il est strictement INTERDIT de déposer le verre le dimanche.**

HAUTEMORGES EN TRAVAUX

À LA CROIX-DU-MOULIN

Les travaux arrivent maintenant à leur phase finale. En raison des conditions météorologiques défavorables, la pose du crépi a été réalisée avec du retard.

Les garde-corps vont être installés ainsi que les dalles sur les nouveaux balcons. Les locataires pourront profiter d'un espace extérieur qui sera un véritable atout pour tous les appartements.

Les travaux à l'intérieur du bâtiment se poursuivent avec la pose des barrières d'escalier.

L'appartement du 2^e étage qui a fait l'objet d'une rénovation totale, est terminé et il a été mis en location.

Les aménagements extérieurs seront exécutés dans la foulée.



TRAVAUX ROUTIERS

L'État de Vaud, par l'intermédiaire de son service, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), a prévu d'importants travaux sur la route RC65 reliant Apples à Pampigny. La DGMR prévoit de débuter les travaux à mi-juin (à confirmer), pour une durée estimée de 7 semaines. Les restrictions de circulation ainsi que des informations plus précises seront communiquées ultérieurement.





LES DÉCISIONS DE VOTRE CONSEIL

Pour vous tenir au courant de l'actualité et des activités de votre Commune, voici une brève synthèse des dernières séances du législatif, par Laurence Micheli, présidente du Conseil communal.

SÉANCE DU 24 MARS 2025

Présentation de la Planification énergétique territoriale de Hautemorges

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, assisté par M. Emmanuel Tinguely, chef des Services techniques de la commune de Hautemorges, ont présenté la Planification Énergétique Territoriale (PET) aux membres du Conseil communal. Cette présentation fait le lien avec les préavis présentés par la Municipalité.

Tous les documents utiles (y compris fiches explicatives et actions à mener) sont disponibles sur le site internet de la commune. Il est précisé que les chiffres communiqués découlent de données cantonales. Je vous en souhaite bonne lecture.

Demande d'un crédit de CHF 195 000.- pour des études pour l'implantation de réseaux de chauffage à distance (CAD) sur le territoire de Hautemorges

Dans son rapport, la commission des finances a proposé d'amender la demande de crédit en n'autorisant pas l'étude sur le territoire de Hautemorges, mais seulement l'étude avancée pour Apples. En effet, la commission des finances, suivie par la commission ad hoc, ne s'oppose pas au projet, mais craint que l'étude sur tout le territoire de Hautemorges ne soit plus d'actualité lors de l'exécution des travaux.

La Municipalité, à la suite du vote favorable de cet amendement du Conseil a proposé d'amender son préavis en n'incluant que la première partie de l'étude préliminaire sur le territoire de Hautemorges.

Le préavis étant doublement amendé, les amendements ont été opposés par un vote du plénum, qui a décidé d'adopter l'amendement présenté par la Municipalité.

Le Conseil communal a accepté la demande de crédit amendée à la majorité.

Demande d'un crédit de CHF 50 000.- pour étudier le potentiel photovoltaïque communal et les opportunités de communautés électriques locales

Dans son rapport, la commission des finances a proposé d'amender la demande de crédit en garantissant que la Municipalité s'engage à demander, avant l'adjudication du mandat, au moins, deux offres comparatives à celle déjà reçue.

Le Conseil communal a accepté la demande de crédit amendée à la majorité.



ÉCHOS DU CONSEIL

Démissions et nomination de deux commissions

Messieurs Vincent Crottaz et Jean-Daniel Fawer, ont annoncé leur démission du Conseil communal avec effet au 31 mars 2025.

Les deux nouveaux membres seront assermentés lors de la prochaine séance.

Commission ad hoc « Législature 2026-2031 »

Ont été élus tacitement, M. Patrice Copin, M. Nicolas Dumauthioz, M. Jean-Luc Favre, Mme Kirsten Halleux et M. Pascal Sigg

Commission ad hoc « Infrastructures loisirs et sports »

Ont été élus tacitement, Mme Tania Aeschlimann, M. Nicolas Hoffman, Mme Karine Kern, M. Simon Pittet et M. Basil Viquerat



Prochaines séances du Conseil communal

23 juin 2025 (comptes 2024)

8 septembre 2025 (réserve)

27 octobre 2025 (arrêté d'imposition)

8 décembre 2025 (budget 2026)



AGENDA

Juin

- 05.06 Marche avec repas – Les Colchiques
Habiter autrement autonomie alimentaire et énergétique – Cottens – Hautemorges en Transition
- 13.06 After-work – Cottens – Jeunesse Pampigny-Cottens
- 18-21.06 Tir des Bougeries – Stand de Tir d'Apples – Société de Tir d'Apples
- 20-21.06 Spectacle Mic Mac Drive – Salle communale de Sévery – Team Spirit Comedy
- 24.06 Broche – grande salle de Sévery – Les Colchiques

Août

- 20.08 Sortie Gym – Les Colchiques
- 26.08 Programme Obligatoire – Stand de Tir d'Apples – Société de Tir d'Apples

Septembre

- 04.09 Marche à Pampigny – Les Colchiques
- 13.09 Tournoi de pétanque – vers l'abri PC de Cottens – Jeunesse de Pampigny-Cottens

Gym des aînés – salle de gym de Pampigny – Les Colchiques
les 26 mai, 2, 16 et 23 juin, 25 août, 1^{er}, 8, 15 et 29 septembre

Repas à l'Auberge – Les Colchiques
les 28 mai, 25 juin, 30 juillet, 27 août, 24 septembre

Le groupe des aînés les Colchiques organise sa course annuelle le 18.09.2025 à Aeschiried en Oberland Bernois.
Départ : Pampigny 7h20, Sévery 7h25, Cottens 7h30
Prix : CHF 120.- par personne, tout compris
Délai d'inscription jusqu'au 01.09.2025 auprès de Mme Maxline Tornare, tél. 021 809 53 36.



PLUS D'INFORMATIONS
SUR CES ÉVÉNEMENTS



*Consulter l'annuaire
des entreprises*



@communehautemorges.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse

Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact

+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch

Heures d'ouverture

lundi 10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi 10h-12h
ou sur rendez-vous

IMPRESSUM

Rédaction Administration communale
Hautemorges

Graphisme et impression
Mexia communication Sàrl

Tirage 1940 exemplaires

Photos

1^{er} page, p.2, 3, 6 : administration communale